



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1480 du 15 avril 2015

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Pour la reconquête et le développement des services publics : appel à la manifestation	3-5
2. Journée d'actions du 9 avril 2015 : communiqués CGT et UGFF – CGT	6
3. Congrès 2015 de l'OFICT : direction élue et résolution du congrès	7-12
4. CRICR et CNIR : lettre FNEE – CGT au DGITM	13-14
5. CAP Promotions : lettre FNEE – CGT aux Ministres du MEDDE, Finances et Fonction Publique	15
6. Chronique de l'AC d'avril 2015	16-17
7. La voix des retraités d'avril 2015	18-21



AGENDA

Vendredi 17 avril 2015

OS/DRH : plan ministériel de requalification

Mardi 21 avril 2015

Secrétariat fédéral

Mercredi 22 avril 2015

CE UGFF-CGT

Mercredi 22 avril 2015

GT fédéral "Réformes de l'Etat et Territoriale"

Jeudi 23 avril 2015

CE UGFF-CGT

Jeudi 23 avril 2015

FNEE-CGT/DGITM : CRICR

Mercredi 29 avril 2015

Bureau UGFF-CGT

Mercredi 29 avril 2015

Bureau UIT-CGT

Mardi 5 mai 2015

Secrétariat fédéral

Mercredi 6 mai 2015

Actions FP sur la pénibilité

Lundi 11 mai 2015

OS/DRH : décroisement emplois MAAF/MEDDE

Mercredi 13 mai 2015

Bureau UGFF-CGT

Mardi 19 mai 2015

Secrétariat UIT-CGT

Mercredi 20 mai 2015

Secrétariat fédéral

Jeudi 21 mai 2015

CTM

Jeudi 21 mai 2015

CTC des DDI



INFOS REVES



**Négociation AGIRC / ARRCO
Investir dans l'égalité salariale pour
équilibrer les régimes de retraite
complémentaire**

Au mépris des différentes lois existantes sur les discriminations, les inégalités salariales femmes-hommes persistent et privent les régimes de retraite complémentaire de ressources importantes, impactant négativement les réserves. (...)



**Economie
Mesures en faveur de l'investissement :
un nouveau cadeau au patronat**

En annonçant, ce mercredi 8 avril, un nouveau cadeau de 2,5 milliards d'euros au patronat et toujours rien de concret pour les salariés, les retraités et les privés d'emplois, le gouvernement s'obstine dans une politique aux antipodes des besoins et attentes du pays. Il ose affirmer vouloir accélérer l'investissement et l'activité sans investir un centime dans les hommes et les femmes qui fabriquent les richesses et sont le moteur de l'économie. (...)



**Travail dissimulé dans l'hôtellerie
La justice condamne lourdement Global
Facility Services**

Hier 9 avril 2015, sur requête de la CGT des hôtels de prestige et économiques (HPE) et de l'Union syndicale CGT Commerce de Paris, la 31ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné la société sous-traitante pour le Mercure Paris Tour Eiffel à 50 000 € d'amende pour travail dissimulé et 20 000 € d'amendes pour des contraventions à la législation sur le travail à temps partiel. (...)

suite sur : www.cgt.fr



GUERET 2015 : Pour la reconquête et le développement des services publics

A l'appel de: FSU, Union Syndicale Solidaires, UGFF-CGT, Fédération des Services Publics-CGT, FNME-CGT, Fédération CGT Equipement-Environnement, SYAC CGT, CGT Banque de France, FERC-CGT, Fédération CGT des Cheminots, SNA Concurrence Consommation Répression des Fraudes CGT, Syndicat CGT des Finances Publiques, l'Union Fédérale des retraités de la Police nationale CGT, Sud PTT, Sud Rail, Sud-Santé Sociaux, Sud-Santé Solidaires APHP, Solidaires Finances publiques, Sud Collectivités territoriales, Solidaires Douanes, Confédération paysanne, CGT LILLE, Coordination Eau Bien Commun France, Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, Convergence nationale Rail, Collectif « La santé n'est pas une marchandise », Coordination Eau IDF, Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon, Association de défense des Services Publics et de leurs usagers-Hautes-Alpes, Collectif 37 notre santé en danger, Collectif des résistances en Comminges, Collectif nantais pour le droit à la santé et à la protection sociale pour toutes et tous, Collectif de défense et de développement des services publics (CDDSP) de l'Ardèche, CDDSP Combrailles, CDDSP Corrèze, CDDSP Creuse, CDDSP Hautes Pyrénées, Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité Lure-Luxeuil (Haute-Saône), Convergence Services Publics d'Indre et Loire, Vivent les services publics Bouches-du-Rhône, Appel des Appels, ATTAC, AITEC, CNAFAL, Droit au Logement, Fondation Copernic, Réseau Éducation populaire, Résistance Sociale (RESO), UFAL, Union nationale des retraités et des personnes âgées, ANECR, Cap à Gauche en Corrèze, Démocratie et Socialisme, Gauche Avenir, Maintenant la Gauche, Ensemble!, EELV, Gauche Unitaire, Jeunes Ecologistes, Mouvement Jeunes Communistes de France, NPA, PCF, PCOF, PG, République et Socialisme...

Les services publics sont plus que jamais utiles. La protection sociale joue un rôle majeur d'amortisseur social dans la crise qui nous frappe. Des services publics forts sont indispensables à toute alternative à l'austérité et à tout projet d'avenir, si on veut :

- Assurer l'accès effectif aux droits, la mise en œuvre des solidarités, une juste répartition des richesses ;
- Faire prévaloir l'intérêt général, l'égalité des femmes et des hommes et l'Humain sur les intérêts particuliers;
- Mettre en œuvre, à l'opposé de l'actuelle réforme territoriale, un aménagement équilibré du territoire, l'égalité des citoyen-ne-s, un renouveau de la démocratie ;
- défendre, reconquérir, développer la Sécurité Sociale ;
- Engager sérieusement la transition écologique.

Or, le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédécesseurs. Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une charge insupportable. Plutôt que de s'attaquer, pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge indue de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques, et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais jamais réalisée, il procède à leur démantèlement en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Aujourd'hui, nous, citoyen-ne-s, élu-e-s, salarié-e-s, usagers-ères, organisations syndicales, associatives et politiques, collectifs et coordinations, appelons à organiser la reconquête des politiques publiques, des services publics et de la sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger.

En mars 2005, après une action symbolique de démission collective des élus une manifestation nationale convergeait à Guéret (Creuse) pour des services publics de proximité, qui assurent l'unité et l'égalité de tous nos territoires. 10 ans après, il est nécessaire de multiplier par 10 l'ampleur de notre action commune.

**TOUTES ET TOUS A GUERET
LE 13 JUIN 2015
POUR UNE MANIFESTATION NATIONALE !
LE 14 JUIN 2015
POUR LE LANCEMENT D'ASSISES NATIONALES
ET D'UN NOUVEAU MANIFESTE DU XXIème SIECLE**



Communiqué

Journée nationale d'action inter professionnelle du 9 Avril 2015 :

Succès retentissant !

A l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, plus de 300.000 salariés, actifs, jeunes et retraités, privés d'emploi, se sont réunis dans les 86 rassemblements et manifestations en Province et à la manifestation nationale à Paris. Plus de 120.000 manifestants ont convergé vers la capitale, informés tout au long de la journée des initiatives réussies, comme par exemple à Marseille 45.000, Bordeaux 10.000, Nancy et Nîmes 5000, Digne 1000.

Témoin de la réussite de cette journée, une vieille dame, la Tour Eiffel, a dû fermer ses portes pour la 1^{ère} fois depuis le mouvement social de 2010, signe de la prise en compte massive de cette journée de grève partout dans le pays !

Les manifestants ont exprimé avec enthousiasme et détermination leurs exigences revendicatives en matière de salaire et de pension, d'emploi, d'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale, mais aussi pour un développement des services publics qui réponde aux besoins des populations.

Ils ont donc clairement affiché aujourd'hui leur opposition aux politiques d'austérité conduites par le gouvernement et inspirées par le patronat, Medef en tête.

Gouvernement et patronat doivent entendre le message et les exigences sociales exprimées aujourd'hui.

Dans les entreprises et territoires, les différents conflits qui se sont déroulés ces dernières semaines ont tous le même objectif : mettre les revendications des salariés sur la table des négociations sur les lieux de travail. C'est ce qui a permis la dynamique pour ce 9 avril et pour le 1^{er} mai à venir.

Les différentes lois « Sécurisation de l'emploi » ou « Macron », les cadeaux faits au patronat à travers le pacte de responsabilité et le CICE constituent un ensemble de dispositions qui creusent les inégalités et fragilisent la situation des salariés, tandis qu'elles sécurisent les profits des actionnaires !

La mobilisation d'aujourd'hui doit désormais s'amplifier d'ici à la prochaine journée d'action du 1^{er} Mai.

Déjà, la CGT a pris à son compte l'appel de la CES de faire du 1^{er} Mai 2015, une journée de mobilisation pour réagir aux politiques désastreuses qui menacent de transformer la crise financière en une stagnation de long terme et un chômage structurel élevé. L'objectif sera aussi d'avancer des réponses conjuguant investissements et développement de l'emploi.

Dans ce contexte, la CGT prend dès maintenant les dispositions nécessaires pour créer les conditions unitaires les plus favorables au rassemblement et à l'engagement des salariés actifs, retraités et privés d'emploi.

Continuons dès demain, à construire les revendications avec les salariés dans les entreprises et établissements et portons les ensemble aux employeurs.

A Montreuil, le 9 avril 2015

9 AVRIL :

UNE JOURNEE DE FORTE MOBILISATION QUI EN APPELLE D'AUTRES

Ce jeudi 9 avril, des centaines de milliers de salariés ont manifesté à Paris et dans toute la France et ont également fait grève.

Répondant à un large appel syndical unitaire, ils ont ainsi confirmé leur volonté que soient enfin prises de larges et profondes mesures de progrès social et, par conséquent, leur opposition résolue à toutes les politiques d'austérité prônées par le MEDEF et poursuivies par le Président de la République et le Gouvernement.

C'est dans ce cadre interprofessionnel que les agents de la Fonction publique se sont également fortement mobilisés.

Ensemble, ils ont notamment de nouveau dit leurs légitimes exigences que la valeur du point soit immédiatement augmentée, que le statut soit renforcé et rénové, que les déroulements de carrière soient améliorés, que les missions publiques soient respectées avec les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre.

Pour l'UGFF-CGT, cette journée d'action s'inscrit sans ambiguïté dans un processus de luttes dont elle constitue une étape importante.

Notre organisation syndicale continue donc plus que jamais à militer, dans une démarche ouverte, pour toutes les initiatives participant au développement du rapport de forces, dès maintenant et pour les semaines qui viennent.

Montreuil, le 10 avril 2015

La participation au congrès

Nathalie Carpentier

Le 6ème congrès de l'OFICT de la FNEE a réuni 72 délégués : 23 femmes et 49 hommes. 30 délégués sont issus de la catégorie A (11 femmes et 19 hommes) et 36 de la catégorie B (11 femmes et 25 hommes).

Les différents syndicats représentés sont :

- l'Administration Centrale avec 21 délégué-e-s,
- le SNPTRI avec 11 délégués,
- les sections SNPTAS avec 10 délégué-e-s,
- l'USSER avec 7 délégué-e-s,
- l'IGN avec 5 délégués,
- le SNOPA avec 5 délégués,
- VNF avec 3 délégués,
- Météo-France avec 2 délégués,
- l'USAC avec 2 délégué-e-s,
- le SNPAM avec 1 délégué.

15 régions sur 22 représentées avec 41 délégués pour l'Ile de France, 6 délégués pour le 59/62 par exemple.

Les départements les plus représentés sont le 92 avec 19 délégués, le 94 avec 9 délégués, le 75 avec 7 délégués, le 59 avec 5 délégués et le 69 avec 4 délégués.

Concernant les différents services, nous avons l'Administration Centrale, le CEREMA, le CG93 – DRIEA Ile de France, le CVRH, les DDT, les DDTM, la DGAC, les DIR, les DREAL, la DRIHL, l'IFFSTAR, l'IGN, Météo France, l'ONEMA et VNF.

Sur les 51 délégués qui ont donné leur âge :

- 4 ont moins de 35 ans,
- 17 ont entre 35 et 45 ans,
- 16 ont de 45 à 58 ans
- 14 délégués ont plus de 58 ans.

La plus jeune déléguée a 27 ans c'est Marine Arnaud de l'ONEMA Seine St Denis, et le plus âgé est Bernard Salandre, 65 ans de l'Administration Centrale des Hauts de Seine.

La direction élu-e

nom prénom	catégorie	corps	département	service
annick makala	a	attachée	92	adm centrale
bernard chapnik	a	itm	59	meteo France
bernard salandre	a	contractuel RIN	92	adm centrale
cedric abert	a	itpe	67	DDT
christophe roux	a	itgce	94	ign
didier lassauzay	a	itpe	51	DDT
dominique kerrinckx	b	sacdd	75	driea
estelle canonne	a	itpe	92	adm centrale
fabienne tatot	b	tsdd	92	adm centrale
frédéric Schmitt	b	tsdd	57	dir
gildas branellec	a	attaché	92	adm centrale
gilles callay	b	tsdd	59	vnf
isabelle charon	a	idtm	31	meteo France
isabelle cojan	a	attachée	45	dreal
isabelle lepla	b	tsdd	59	cerema
jean-noel saussol	a	itpe	59	dreal
kaci vanderielle	b	sacdd	59	dreal
lada butkovic	b	sacdd	94	driea
marine arnaud	b	contractuelle B	93	onema
nathalie carpentier	b	sacdd	59	dreal
nathalie vivier-caralp	b	TSEEAC	77	DGAC
olivier mougeot	b	tsdd	54	vnf
olivier perichon	opa	opa	94	dir
patrice beaupin	b	tsdd	89	dir
patricia ben khemis	a	iam	64	DDTM
patricia cerisay	b	sacdd	92	adm centrale
patrick crignon	b	sacdd	62	ddtm
patrick tognarini	b	tsdd	62	DIRM MEMN
philippe garcia	b	tsdd	76	cerema
pierre thomas	a	itgce	94	ign
rémi lemaitre	a	iam	76	DIRM MEMN
thérèse riviere	a	iae (ingénieure agriculture)	59	dreal
yves ruelle	a	attaché	75	drihl

Résolution du 6ème congrès OFICT-CGT

Les ingénieurs, cadres, techniciens et professions administratives vivent, au même titre que les autres personnels, une situation profondément dégradée :

- Spirale des pertes d'effectifs et d'abandons de missions touchant au cœur même de métiers de nombreux corps de nos ministères et établissements publics, dégradant le service rendu aux usagers,
- Réforme territoriale et de l'Etat, avec la revue des missions et l'austérité tous azimuts, enjeu du tout numérique, lourds de nouvelles mises en cause des garanties collectives et de déstabilisation des services et des personnels,
- Projets de fusion de corps, de suppression de spécialités, accompagnant de nouveaux abandons de service public et la mise en cause de technicités,
- Allongement des temps et alourdissement des charges de travail, et difficultés de plus en plus grandes à faire un travail de qualité, atteintes à la santé,
- Délitement de la notion de service public au profit d'une démarche managériale, calquée sur le privé et d'essence avant tout comptable, et perte progressive du sens du travail,
- Rétrécissement des marges de manœuvre de l'encadrement sommé dans le même temps de gérer l'austérité budgétaire et le repli du service public,
- Blocage des salaires, écrasement de la grille de rémunération et smicardisation des débuts de carrière
- Effacement de la notion même de qualification au profit exclusif de celle de compétence,
- Individualisation et mise en concurrence des agents de plus en plus poussée notamment dans le cadre du nouveau RIFSEEP,
- Blocage des promotions et entrave à la mobilité choisie...

La liste est longue. La situation est lourde de dangers entraînant replis corporatistes, crainte de l'avenir, tension dans les services ou recherche de boucs-émissaires.

Dans le même temps :

- L'attachement au service public reste une valeur largement partagée parmi les collègues qui s'investissent dans leur travail, pour un service public de qualité, rénové, répondant à l'évolution des besoins des citoyens,
- Nos ministères et établissements publics disposent encore d'un potentiel d'agents compétents, qualifiés, de haute technicité et d'un important réseau d'écoles et de recherche,

- Nos catégories aspirent à pouvoir jouer un véritable rôle contributif,
- L'étendue des besoins, l'importance et la complexité des questions posées en matière d'aménagement du territoire (infrastructures, transport, mer, logement, biodiversité, ré-industrialisation...) au plan économique, social, environnemental, l'immense défi des transitions écologique et énergétique, appellent des politiques publiques ambitieuses et efficaces,
- Le débat sur le besoin d'une maîtrise publique retrouve de la vigueur comme en témoigne celui sur la renationalisation des autoroutes,
- Les moyens financiers existent si une autre distribution des richesses créées est mise en place par une réforme de la fiscalité et une autre utilisation des crédits.

Oui, il est possible d'ouvrir d'autres perspectives, de rompre avec l'austérité et de changer de cap.

Construire un syndicalisme utile à nos collègues ingénieurs, cadres et professions techniques et administratives partant de leur vécu au travail, les consulter, bâtir avec eux des revendications spécifiques et engager des actions à cet effet, rechercher des convergences en leur sein et avec les autres catégories de personnel doit constituer le fil rouge de notre démarche.

Le 6^{ème} congrès de L'OFICT mandate la direction élue pour :

- poursuivre l'action pour la maîtrise des temps et charges de travail avec le décompte de toutes les heures de travail, le suivi des temps et charges de travail, un dispositif d'alerte pour prévenir le dépassement des garanties minimales, le droit à la déconnexion, l'évaluation des besoins en emplois supplémentaires, le paiement ou la récupération des heures supplémentaire avec l'objectif d'obtenir une réduction effective des charges de travail pour mieux travailler et préserver sa santé, un plan concerté pluriannuel de recrutements,
- œuvrer à la recherche de convergences revendicatives des catégories techniciennes et plus largement de toute la catégorie B pour la réouverture du dossier de cette catégorie et obtenir un plan substantiel pluriannuel de requalifications de C en B et de B en A,
- agir pour une revalorisation des corps de catégorie A,
- développer des expressions et initiatives en direction de l'encadrement, notamment autour des questions de management,
- élaborer des propositions concrètes pour progresser vers l'égalité professionnelle femmes – hommes dans la carrière comme face à la retraite, en prenant appui sur la charte ministérielle,

- mener une campagne revendicative autour de la reconnaissance des qualifications dans le salaire et de véritables perspectives de carrière pour chacun-e dans un cadre de garanties collectives : promotion, formation, mobilité...
- faire respecter partout la liberté syndicale de l'encadrement et agir pour le droit d'alerte et d'expression professionnelle.
- Organiser des journées d'étude sur des thèmes précis.

Le 6^{ème} congrès de L'OFICT mandate la direction élue pour :

- **ancrer l'activité spécifique dans les services en développant un réseau de référent-e-s en particulier dans les unions fédérales, intégré-e-s aux bases syndicales et en coopération avec les différents syndicats de la fédération,**
- mettre en œuvre dans la durée un plan de syndicalisation des ICT, avec des matériels spécifiques, des objectifs précis, une action ciblée en direction des écoles du ministère et des jeunes qui arrivent dans les services, la mise au point d'un livret d'accueil.
- outiller les référent-e-s et l'ensemble des militant-e-s en développant une compétence en matière catégorielle et de veille statutaire, en recherchant les moyens de répondre aux besoins en matière juridique, en mettant en œuvre un programme de formation syndicale spécifique, en développant le site de l'OFICT et notre communication plus généralement, en s'appuyant sur des coopérations syndicales UGICT, UGFF, UFICT SERVICES PUBLICS, SYAC-CGT...,
- Impulser avec la fédération l'affiliation des organisations non encore affiliées à l'UGICT et à l'OFICT.

La commission exécutive concrétisera ses engagements dans un plan de travail au cours de ses premières réunions.

Le 6^{ème} congrès de l'OFICT appelle les ingénieurs, cadres, techniciens et professions administratives à se mobiliser :

- **en participant à la journée de grève et de manifestation unitaire du 9 avril pour :**
 - L'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance professionnelle par la revalorisation des carrières et des salaires
 - La reconquête et le développement des missions de service public
 - Pour faire reculer le gouvernement sur la loi Macron et exiger une rupture avec les politiques d'austérité qui nous mènent dans le mur
- Dans le cadre de la journée fonction publique pénibilité et service actif du 6 mai,
- A la journée d'action des retraités de la fonction publique d'Etat le 04 juin,
- A contribuer à la réussite du rassemblement national de l'UGICT pour un déploiement de la CGT parmi les ICT le 17 juin à la Défense.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, 30 mars 2015

Ministère de l'écologie
Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer (DGITM)
François POUPARD, Directeur général
Tour Séquoia
92055 Paris-La-Défense Cedex

Objet : demande d'audience concernant l'information routière

Monsieur le Directeur général,

Au dernier CTM du 17 mars, le Secrétaire général du ministère nous a confirmé la fermeture des divisions transports des CRICR et du CNIR suite à la diffusion auprès des DIR de la circulaire du 30 janvier 2015 sur l'évolution du dispositif d'information routière.

La CGT dénonce la disparition des structures dédiées opérationnelles, abandonnées au nom de contraintes budgétaires, avec pour conséquences la disparition des emplois correspondant et la mobilité des agents redéployés sans appel dans les services.

Pour la CGT le service public d'information routière est désintégré et cela porte un coup à la maîtrise publique de la coordination des chantiers et la gestion de crise, fragilisée à travers les outils de diffusion de l'information routière notamment Bison futé.

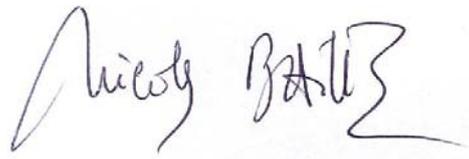
La CGT revendique un service public de l'information routière intégré au sein des DIR et du CEREMA avec l'appui des DREAL pour répondre aux besoins d'expertises de l'information routière et de la gestion des trafics au niveau national, régional et interrégional.

La décision prise par le Secrétaire général de la mise en place d'un groupe de travail doit permettre de prendre connaissance à la fois des évolutions envisagées par le ministère de l'Intérieur sur l'information routière et l'organisation de la gestion de crise ainsi que des remontées des CT locaux qui doivent se réunir courant mars-avril 2015.

La FNEE-CGT sollicite une audience rapidement afin d'aborder avec vous le devenir des missions de l'information routière, de la coordination des chantiers et la gestion de crise qui font la force et la légitimité des CRICR et du CNIR en lien avec la situation des personnels concernés dans les divisions transports.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', written in a cursive style.

Nicolas BAILLE

Copie :

- **Francis Rol-Tanguy**, Secrétaire général du MEDDE/MLTER



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 7 avril 2015

A

Madame Royal, *ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie*

Monsieur Sapin, *ministre des finances
et des comptes publics*

Madame Lebranchu, *ministre de la décentralisation
et de la fonction publique*

Objet : taux de promotions 2015

Mesdames les ministres, Monsieur le ministre,

Selon les informations transmises par la Direction des ressources humaines du MEDDE/MLTER aux représentants du personnel CGT de plusieurs CAP des corps de catégorie C (dessinateurs, ETST, Adjointes Administratifs, ...), les taux de promotions 2015 au sein de ces corps ne sont toujours pas actés.

Les CAP de promotions de ces corps ont travaillé fin 2014 avec pour hypothèse la demande du MEDDE/MLTER des ratios taux promus sur promouvables. Certaines CAP ont établi des listes complémentaires. D'autres devront valider les travaux réalisés une fois les taux connus et au pire reprendre l'exercice.

La méconnaissance des taux, en ce début avril 2015, touche particulièrement les agents partant en retraite dès juillet 2015, car les arrêtés de nominations de ces agents risquent de ne pas être pris à temps.

Ce serait un préjudice important pour ces agents dont, par ailleurs, la grille de rémunération est la plus faible de la fonction publique.

C'est pourquoi nous vous sollicitons, afin que compte tenu de l'urgence de la situation, vos services agissent rapidement.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les ministres et Monsieur le ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire général de la FNEE-CGT,

Nicolas BAILLE

Copie :

- **M. Rol-Tanguy**, Secrétaire général du MEDDE/MLTER
- **M. Cazottes**, DRH du MEDDE/MLTER

Mais pourquoi donc faire grève et manifester le 9 avril 2015 ?



Parce que les réorganisations et restructurations s'opèrent au mépris des agents.

En introduisant de nouvelles organisations des services et du travail uniquement motivées par des suppressions d'emplois, l'État introduit de plus en plus de violence au travail et cause une souffrance au travail qui peut pousser les agents à des situations extrêmes.

Dans la Fonction publique, l'employeur s'exonère trop facilement et trop souvent de ses obligations. Il est soumis au code du travail pour ce qui concerne la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels, mais il y a un fossé énorme entre les textes, les circulaires, les discours et la réalité vécue par les agents.

La CGT a signé les accords sur la santé au travail dans la Fonction publique en 2009 et sur la prévention des risques psychosociaux en 2013. Or, que constatons-nous ? Que pour faire respecter le droit du travail et les textes spécifiques dans la Fonction publique, il faudrait passer notre temps dans les tribunaux.

Les réorganisations s'opèrent sans étude d'impact ni consultation des CHSCT.

Les concertations s'arrêtent là où commencent les dépenses.

En administration centrale, le plan de prévention des risques professionnels n'existe pas et il n'y a quasiment plus de médecine de prévention.

Les agents et les organisations syndicales sont méprisés.



Parce que quand le service public recule, ce sont les clivages de la population qui augmentent. La société se délite faute de réponses aux besoins du quotidien.

Le travail dans la Fonction publique perd son sens. Il

ne correspond plus à un engagement pour la collectivité. Les dégâts humains et sociaux qui en résultent, parmi les personnels comme parmi nos concitoyens, sont traités à la légère.

Les services publics ne sont pas des marchandises que l'on vend (comme les autoroutes sous la mandature précédente, et bientôt les aéroports). Les êtres humains ne sont pas des ETP (équivalents temps plein travaillé), pas des variables d'ajustement, pas des pions qu'on manipule.

La journée nationale interprofessionnelle de mobilisation du 9 avril 2015, à laquelle appellent au MEDDE et au MLETR les syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires concerne tous ceux et toutes celles qui travaillent, dans le secteur public comme dans le privé, mais aussi les retraités et les sans emploi.

Elle est une expression collective du monde du travail pour un meilleur partage des richesses (1% des Français les plus riches possèdent 24% de la richesse totale), l'arrêt de l'évasion fiscale organisée qui prive la France de 60 à 80 milliards d'euros par an (3% du PIB), la réorientation des politiques publiques vers plus d'égalité et de solidarité, la défense des services publics et des salaires.

Manifestation nationale le jeudi 9 avril 2015 à Paris à 13 heures place d'Italie

ÉVASION FISCALE MONDIALE



Il faudrait arrêter de dicommer

Toute la DICOM, sauf les correspondants dans les DAC, part donc 244 boulevard Saint-Germain. Elle chasse du bâtiment 4 ses anciens occupants (Service intérieur du bureau du cabinet, Conseil supérieur de la marine marchande, pôle Mer-Littoral...). Une partie de ces services sont recasés à La Défense, dont certains étaient partis pour être au plus près de leurs interlocuteurs (ministres, cabinets, élus...) et travailler mieux.

La ministre de l'écologie a besoin de la centaine d'agents de la DICOM tout près d'elle. Pas pour sa promo personnelle, bien sûr. Pour porter les politiques publiques et leurs enjeux : la COP 21, la loi sur la biodiversité...

Bon, d'accord, mais enfin... Même depuis La Défense, la DICOM les portait déjà, les enjeux. Lisons par exemple les 4 pages du n°18 de «*France Écologie Énergie*» (la lettre du ministère de l'écologie) daté du 30 mars. L'édito est signé Ségolène Royal, avec photo. Une vidéo retrace «*l'intervention de Ségolène Royal à l'issue du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi biodiversité*». Le tweet de la semaine est signé Ségolène Royal. L'actu déroulée en page 3 nous apprend que «*Ségolène Royal a visité, samedi 28 mars, le 12ème forum international de la météo et du climat*», puis que «*Ségolène Royal lance le programme des sciences participatives 65 millions d'observateurs*», et aussi que «*Ségolène Royal crée le 4 avril le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais*», soit 3 articles sur 4 et une photo en milieu de page. En dernière page, l'agenda nous annonce la conférence de presse «*Un an d'action*» par Ségolène

Royal le 2 avril.

Si ce n'est pas du portage ! On se demande comment, même boulevard Saint-Germain, la DICOM pourra dicommer plus. On se demande pourquoi le SG ne dicomme pas autant quand il s'agit du portage à Bercy des taux de promotion et des barèmes de primes.

Boulevard Saint-Germain, nos collègues de la DICOM doivent être installés dans de bonnes conditions (ce qui est à vérifier puisque, d'une part, des travaux de mise en sécurité du bâtiment étaient nécessaires et que, d'autre part, le CHSCT malgré ses demandes n'a jamais eu communication du micro-zoning). Ils doivent aussi pouvoir continuer à travailler pour l'ensemble des services des ministères.

Nos collègues transférés à La Défense et subissant un allongement de trajet doivent percevoir la prime de restructuration.

Du côté des DREAL

Nos collègues en DREAL nous communiquent qu'en régions aussi la propagande est bien portée. On leur explique qu'il ne faut pas avoir peur du changement, que les fusions à venir au niveau régional et la perte de missions qui en découlera n'auront que peu d'incidences sur leur vie professionnelle, ou en tout cas personnelle... mais qu'il serait judicieux d'anticiper et de demander une mutation sans attendre.

Sachant que celles et ceux qui changeront de poste avant la restructuration officielle de leur service ne toucheront pas la prime de restructuration, nous constatons que le portage des priorités budgétaires de nos ministères est bien assuré.

Au Journal Officiel du 1er avril 2015

⇒ par décret en date du 1er avril 2015, le RIFSEEP est abrogé. Les primes sont désormais intégrées dans le salaire après harmonisation interministérielle par le haut ;

⇒ par arrêté en date du 1er avril 2015 portant respect de la vie personnelle, l'envoi de courriels professionnels est prohibé entre 19 heures et 8 heures, ainsi que le week end. Les messages envoyés pendant ces périodes ne seront pas acheminés ;

⇒ la circulaire SG/MEDDE/MLETR n°2015/04/01 introduit pour tout agent d'administration centrale le droit à la rémunération dans un délai raisonnable. En conséquence, les retards de versement des salaires, primes, promotions... de plus de 30 jours donneront lieu au versement d'intérêts moratoires au taux de 8,5% par référence au taux directeur de la BCE.

Comment, ce n'est pas vrai ? La DICOM à Saint-Germain non plus ? Les DREAL divisées par 2 non plus ? La suppression de 1264 emplois en 2015, non plus ? Ni le gel du point d'indice jusqu'en 2017 ? Ah tout ça, si !



Le 9 avril, mobilisons-nous pour nos missions, nos conditions de travail et nos salaires.

«La voix des retraités»

n°d'avril 2015

MOURRONS TRANQUILLES CAMARADES, NOTRE MINISTERE NE FERA RIEN POUR NOUS EN EMPÊCHER...

« L'action sociale collective en direction des retraités peut se développer selon deux axes principaux :

- 1) L'information : chaque service a l'obligation de développer des actions d'information spécifique à destination des retraités,
- 2) Le maintien du lien social : à ce titre les retraités peuvent à leur demande recevoir le bulletin du service...

Auxquels on avait ajouté un troisième :

- 3) La médecine de prévention : une information systématique sera faite auprès des retraités sur cette possibilité »

Tout ce qui est écrit au-dessus est consigné dans la circulaire 99/51 du 29 juillet 1999 relative à l'action sociale menée au bénéfice des retraités. Ce texte est toujours en vigueur mais tout est mis en œuvre pour que les vieux serviteurs de l'Etat ne puissent bénéficier de leurs droits.

- a) En leur refusant l'information obligatoire et systématique,
- b) En sortant la médecine de prévention de l'action sociale pour la basculer vers les CHSCT organismes réservés aux actifs.

Pourtant en 1999 tout avait si bien commencé dans le prolongement des mois de 1982 d'Anicet Le Pors, Ministre communiste du gouvernement Mauroy, Jean Claude GAYSSOT, Ministre communiste du gouvernement Jospin permettra la sortie d'un arrêté le 13/01/1999 autorisant la création d'un traitement national automatisé d'information nominative relatif à l'information et à l'association des personnels retraités à l'action sociale du Ministère. D'une circulaire 99/51 du 29/07/1999 relative à l'action sociale menée au bénéfice des retraités (elle comprend toutes les prestations offertes aux retraités) suivi d'une autre circulaire 99/87 du 02/12/1999 relative à l'utilisation du fichier des retraités du Ministère autorisé par l'arrêté du 13/01/1999.

Récapitulons :

Création d'un fichier 13/01/1999 Pièce 1	Circulaire définissant les prestations offertes 29/07/1999 Pièce 2	Mode d'utilisation de ce Fichier adressé aux préfets 02/12/1999 Pièce 3
--	--	---

Chaque département a alors édité une brochure contenant les prestations offertes par la circulaire. Ensuite sur la base du fichier un courrier a été adressé à tous les retraités du Ministère, leur demandant s'ils étaient d'accord comme le préconisait la commission nationale informatique et libertés (CNIL) pour recevoir toutes informations liées à l'action sociale.

L'obligation d'informer devenait alors une réalité car l'enjeu était double :

- 1) Leur apporter l'information sur les prestations qui leur étaient offertes.
- 2) Mettre en place la médecine de prévention car l'on considère alors « que les personnels de nos catégories sont particulièrement exposés aux risques » (nous retrouvons cette affirmation dans la circulaire 96/25 du 19 avril 1996 de la DPS du Ministère).

Et qu'il faut prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Pour :

- ✓ Eviter les risques,
- ✓ Evaluer ceux qui ne pourront être évités,
- ✓ Combattre les risques à la source,
- ✓ Adapter le travail à l'homme,
- ✓ Tenir compte de l'état de l'évolution de la technique,
- ✓ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou qui l'est moins,
- ✓ Planifier la prévention,
- ✓ Prendre des mesures de protection collective et individuelle,
- ✓ Donner les instruments appropriés aux travailleurs. C'est à la lumière de ces principes que devra être conduite l'identification des risques professionnels.

C'est cette idée étendue aux retraités en 1999 qui sera consignée dans la circulaire 99/51 sous le titre la médecine de prévention.

Le bénéfice des visites médicales organisées au profit du personnel de l'équipement par ses différents services dans le cadre de la médecine de prévention est étendue à tous les retraités.

Ce bénéfice est d'autant plus important que les examens médicaux organisés en application des dispositions du décret n° 82-453 du 27 mai 1982 modifié ont notamment pour objet d'assurer la protection de l'agent contre les risques de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Ces maladies étant dans certains cas susceptibles de se déclarer postérieurement à l'activité professionnelle, les agents retraités bénéficient sur leur demande, d'un examen médical auprès du médecin de prévention attaché à la DDE de leur département de résidence. Sur la base du fichier des retraités, une information systématique sera faite auprès des retraités sur cette possibilité.

A noter : que dans la fonction publique, nous sommes le seul ministère à avoir obtenu ce droit à un suivi post professionnel et qu'aujourd'hui c'est une revendication majeure de l'UCR/CGT.

Le coup dur arrive en décembre 2008, lors de la parution d'un nouvel arrêté portant création du CCAS et des CLAS pour le nouveau ministère, suite à la mise à mort de celui de l'équipement dans le chapitre attributions s'est glissé sans que cela soulève beaucoup de réprobation « l'action médico-sociale à l'exception de la médecine de prévention qui relève du CHS ».

Ainsi, la médecine de prévention est extraite de l'action sociale.

Le CCHS étant un organisme s'occupant exclusivement des actifs, fait que le tour est joué : les retraités par ce biais sont mis hors jeu !

Au début de l'année 2014, un nouveau projet d'arrêté relatif au CCAS, CRCAS et CLAS est en discussion, on élimine toute référence à la médecine de prévention.

Malgré cela les arrêtés et circulaires Gayssot sont toujours en vigueur. Nous sommes en pleine contradiction ! Mais il y a toujours une explication à chaque chose. Il faut savoir que si tous les retraités du ministère demandaient comme ils en ont le droit de passer un examen auprès du médecin de prévention, ce dernier n'étant pas rémunéré à la vacation serait certainement effrayé. Mais surtout le ministère ne serait pas disposé à en supporter la charge.

Dans les années 2000, la section PTRI (PTTE des Bouches du Rhône à l'époque) avait demandé l'application stricte des droits sur le seul volet de la médecine de prévention.

Il était alors apparu que dans ce seul département vivaient 5000 retraités de l'équipement ce qui avait conduit la DDE à donner suite que partiellement à la demande.

Ce sont pour toutes ces raisons que nos dirigeants successifs de droite comme de gauche, s'acharnent avec tant de zèle pour que ne vivent pas nos droits existants.

Ils tiennent fermement les pieds sur le couvercle de la marmite car derrière les enjeux sont considérables dans le cadre du droit à la santé en ce qui concerne :

- L'évaluation des risques et leur réduction,
- La prévention des dangers,
- La protection des personnels,
- La reconnaissance des maladies professionnelles et leur réparation.

Au moment où il est très officiellement établi que certaines de ces maladies peuvent apparaître jusqu'à 50 ans après avoir été en contact avec le produit.

Au moment où il est reconnu dans un rapport d'information de la commission des affaires sociales du Sénat n° 668 le combat ancien que même le SNPTRI CGT sur le suivi post professionnel où l'on peut lire page 76 « le SNPTRI a obtenu partiellement satisfaction par la circulaire du 15 mai 2013 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé.

Posons-nous la question : un recours juridique est-il possible et pertinent ?

Au moment où d'autres scandales sanitaires se profilent à l'horizon :

- Les vapeurs de bitume,
- Les produits phytosanitaires,
- Les éthers de glycol,
- Les poudres de céramique, etc, etc...

N'est-il pas le moment de faire de la santé au travail la priorité syndicale pour que les personnels en activité ne soient plus exposés, pour cela il faut absolument recenser, dépister, suivre, informer, réparer, etc...

Nous sommes dans l'obligation de porter une démarche syndicale très active sur la santé au travail car les femmes et les hommes exposent en partie leur santé au travail, mais ils la risquent également et même parfois il arrive qu'ils la perdent car la santé n'est :

- Ni un don de la nature,
- Ni un état passif,
- C'est une conquête permanente.

Les personnels et surtout les militants font-ils toujours et en toutes circonstances usage des possibilités dont ils disposent ?

Seul le représentant CGT retraité a voté contre le nouvel arrêté du CCAS !

Lorsque le rapport de force ne nous est pas favorable il nous reste la loi. Dans les moments où il nous est difficile de l'améliorer mettons tout en œuvre pour qu'elle ne nous soit pas supprimée.

Au moment où de plus en plus d'experts s'accordent pour dire que dans les prochaines années plus de 30 % des cancers pourraient être dus à des expositions professionnelles, prenons conscience de ce que nous laissons filer pour ne pas mourir de suite, sachons que nous avons d'autres solutions que de nous souhaiter une excellente santé.